

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 27 septembre à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

Étaient présents : LEMOINE Thierry, JOLY Jean-Marie, HENNINOT Nathalie, KAMINSKI Stéphane, DENORME Jean-François, COZZA Brigitte, LOUIS Daniel, COHARDY Emmanuel, LOISEAU Lydie, NAWARA Élodie, LARATTE DOUVRY Laëtitia, BORGNE Jérôme, BACHERY Olivier,

Absents excusés : CHATELAIN Nicolas ayant donné pouvoir à LEMOINE Thierry
KOSCIELNIAK Léa ayant donné pouvoir à KAMINSKI Stéphane

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Laetitia LARATTE DOUVRY a été élue secrétaire.

Date de convocation : 19/09/2022 Date d'affichage : 19/09/2022
Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 – Votants 15

Rappel de l'ordre du jour :

- **Demandes de subventions**
- **Dématérialisation des actes**
- **Éclairage public**
- **Questions diverses**

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2022-16 Demandes de subventions : Aménagement d'une aire de jeux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les grandes lignes du projet de création d'une aire de jeux à côté du foyer Anne Morgan juste en face de l'école.

Le projet consisterait à terrasser et poser de l'enrobé, sécuriser et agrémenter l'endroit avec des bancs pour les parents et fournir un éclairage solaire adapté.

La commune étant dépourvue de lieux de rencontre, ce genre d'endroit, juste en face de l'école pourrait favoriser les échanges entre parents et enfants. Dans un premier temps, les enfants pourraient faire du Roller ou du Skate, puis un city stade pourrait y être implanté. L'école pourrait également y faire les heures d'éducation physique et sportive du programme scolaire.

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2023 (DETR) et une du Conseil Départemental au titre de la dotation Aisne Partenariat Investissement (API) pourraient être obtenues.

Il fait part de l'estimation du montant des travaux qui s'élève à la somme 35 007.60 € HT, soit 42 009.12 € TTC.

Il précise que le taux de subvention qui peut être accordé est de 20 % du montant HT pour le département de l'Aisne et de 60 % pour la DETR.

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant total de l'opération	35 007.60 € HT
Subvention DETR 2023 (60%)	21 004.56 €
Subvention CONSEIL DEPARTEMENTALE (20%)	7 001.52 €
Autofinancement commune	7 001.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la création d'une aire de jeux pour un montant de 35 007.60 € HT,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers (État et Conseil Départemental),
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023,
- AUTORISE M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet

2022-17 Délibération Création d'un terrain multisports (City Stade): Plan de financement prévisionnel et demande de subventions.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de création d'un terrain multisports à côté de la salle Anne Morgan et de l'école communale. Ce nouvel équipement permettra d'enrichir l'offre d'activités proposée aux jeunes de la commune, d'encourager la pratique physique et sportive et de créer un nouveau lieu de rencontre. Il servira également pour les instituteurs et les enfants de l'école pour la pratique du sport à l'école.

M. le Maire indique qu'une subvention de l'État au titre de la Dotation D'équipement Des Territoires Ruraux pour l'année 2023 (DETR) et une de la Région Hauts de France au titre de la nouvelle politique sportive régionale pourraient être obtenues pour la création d'un City Stade.

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant total de l'opération	48 460 € HT
Subvention RÉGION (50%)	24 230 €
Subvention DETR 2023 (30%)	14 538 €
Autofinancement commune	9 692 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la création d'un terrain multisports pour un montant de 48 460 € HT,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers (Etat et Région),
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023,
- AUTORISE M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet

2022-18 Délibération organisant la télétransmission des actes de la commune

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1 et L 2131-2 ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que la commune adhère à la société SPL XDEMAT qui a été retenue pour être le tiers de télétransmission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DÉCIDE de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- DONNE son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services SPL-XDEMAT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;
- AUTORISE le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- DONNE son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services SPL-XDEMAT pour le module d'archivage en ligne ;
- DONNE son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Aisne, représentant l'État à cet effet ;

2022-19 Modification des horaires de l'éclairage public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour lutter contre la crise énergétique, et éviter les coupures cet hiver, beaucoup de collectivités multiplient les actions pour baisser leur consommation. Au niveau de la commune, une modification des horaires de l'éclairage public pourrait être envisagée.

Actuellement, l'éclairage public fonctionne jusqu'à 22h00 les jours de la semaine, toute la nuit le samedi et jusqu'à 23h00 le dimanche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de modifier les horaires de fonctionnement de l'éclairage public à compter du 1^{er} octobre :
 - extinction à 21h00 les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis et dimanches
 - extinction à minuit les samedis
- CHARGE monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire remercie la commission environnement et la société de chasse de la commune pour son action de « nettoyons la nature ». La présidente Madame Brigitte COZZA, tiens quant à elle à remercier les participants et ceux qui se sont excusés de ne pouvoir être présents pris par d'autres engagements. À noter cette année encore beaucoup de détritiques, malgré le fait que cette action avait déjà été organisée par la chasse en début de printemps. Un remerciement spécial aux ados qui se sont mobilisés.

Monsieur Jérôme BORGNE demande si on ne pourrait pas associer les enfants de l'école pour qu'ils fassent un dessin autour de « ramasse ton mégot ». Monsieur le Maire propose d'en parler à l'équipe enseignante lors du prochain conseil d'école.

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'il a été ce jour au tribunal pour la plainte concernant le vol des bancs de la commune. Il n'a pas pu rester jusqu'au jugement de l'affaire, puisqu'il devait préparer cette réunion.

Concernant les différentes commissions ou délégations :

Les délégués au Syndicat des Eaux n'ont pas eu de réunion depuis le vote du budget.

Les délégués au Syndicat du Bartel informent que la dissolution n'est pas réellement effective. Le dossier s'étant égaré entre la trésorerie d'Anizy-le-Grand et celle de Chauny. Madame Ricard, chef de poste de la trésorerie d'Anizy n'a pas respecté le protocole.

Un conseil communautaire a eu lieu. Il y a beaucoup de mécontentement concernant la taxe des ordures ménagères. Les bases locatives servant au calcul étant indexées sur l'inflation, l'augmentation risque d'être encore plus significative l'année prochaine.

Ce week-end aura lieu le « village du livre » à Merlieux.

Rue du Château : suite à des plaintes sur l'état de la route départementale, la DDT est d'accord pour faire le revêtement à condition que la commune fasse les travaux annexes (écoulement des eaux, trottoirs...). Des devis vont être demandés, mais pour un dossier avec la voirie départementale, il faudra du temps. L'un des riverains a demandé une expertise pour voir si les fissures de sa maison viennent de la voirie ou de la sécheresse.

Les membres de la commission environnement informe qu'une vieille charrette en bois est à vendre dans la commune. Initialement vendu 300 €, les vendeurs pourraient la céder pour 250 € à la commune.

Le projet serait de l'acquérir, de la remettre en état si besoin, et de la fleurir. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'achat de cette charrette, et charge Brigitte COZZA et Stéphane KAMINSKI de s'occuper de ce dossier.

Monsieur Daniel LOUIS demande s'il serait possible de mettre des pancartes pour indiquer l'emplacement du Lavoir. Monsieur le Maire pense qu'il est préférable d'attendre que les travaux prévus dans le cadre de sa réhabilitation avec la fondation du patrimoine soient terminés.

Monsieur le Maire fait état d'une pétition concernant la mise en sécurité de la route de Coucy. Un débat est engagé avec certains signataires présents. Il en ressort que :

- l'idée de base est bonne, mais c'est fait pour ralentir pas pour gêner les riverains ; Or l'une des personnes ne peut pas sortir de son garage à cause d'un des emplacements de parking, un autre est obligé d'effectuer des manœuvres au milieu de la route pour partir vers Guny.

- Les pancartes à 30 à l'entrée du village c'est très bien, mais laisser le long de la place de la mairie à 50, là où il y a les enfants, c'est inadmissible.

- Il aurait fallu faire un sondage auprès de la population.

- Installer des dos d'âne ;

- Réduire la taille des emplacements de parking et en mettre de façon plus rapproché ;

Monsieur le Maire clôt le débat en indiquant que le Conseil est tout à fait prêt à étudier des propositions constructives afin d'améliorer les choses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

La secrétaire de séance

Laëtitia LARATTE DOUVRY

